



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-09035

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2022-09-09-00003 - AP - suppléance préfète SPC 3009.odt (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-09-09-00003

AP - suppléance préfète SPC 3009.odt

ARRÊTÉ
organisant la suppléance de Madame la Préfète d'Indre-et-Loire
le vendredi 30 septembre 2022

La préfète d'Indre-et-Loire

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 1^{er} alinéa du I de l'article 45 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Marie LAJUS en qualité de préfète du département d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 06 mai 2021 portant nomination de M.Laurent VIGNAUD en qualité de sous-préfet de Chinon ;

Considérant les absences simultanées de Madame la Préfète et de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire **le vendredi 30 septembre 2022** ;

ARRÊTE

Article 1 M.Laurent VIGNAUD en qualité de sous-préfet de Chinon, est chargé d'assurer ma suppléance **le vendredi 30 septembre 2022**.

Article 2 Mme la secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire et M. le sous-préfet de Chinon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 09/08/2022

La Préfète,

signé

Marie LAJUS

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

1/1